La FHP-MCO, fédération des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), apporte son soutien à la
création
par le gouvernement d'un
secteur optionnel
qui devrait permettre de limiter le
problème de l'
accessibilité aux soins
causé par certains
abus
en matièr
e de
dépassements d'honoraires
.

"Il existe un réel problème d'accès aux soins pour certains de nos concitoyens contraints de payer des dépassements d'honoraires qui ne sont pas ou peu pris en charge par leurs mutuelles et pour ceux qui ne trouvent plus de spécialistes au tarif Sécu dans certains territoires
»,
affirme Lamine
Gharbi, préside
nt de la FHP-MCO, qui regroupe 6
00 cliniques et hôpitaux privés.

« Le président de la République Nicolas Sarkozy avait pris l'engagement en 2009 de s'attaquer à ce problème »
,
rappelle
Lamine Gharbi.
«
Nous regrettons seulement que le gouvernement doive
procéder par voie règlementaire
, faute d'accord lors des négociations conventionnelles entre les mutuelles, les syndicats de

médecins et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS). Il eut mieux valu un large consensus sur le sujet
,
prenant en compte aussi les praticiens du secteur 1
. On ne peut néanmoins que se féliciter que le gouvernement tienne parole sur cette question et agisse avec courage
».

La FHP-MCO rappelle que l'accès aux soins égal pour tous est un principe fondamental de notre système de santé et doit être l'objectif non négociable de tout gouvernement démocratique.

« Le secteur optionnel, même si le dispositif actuel est sans doute perfectible, est une réponse pertinente. Il va permettre
d'ouvrir un champ d'accessibilité aux soins pour les populations
sans couverture mutualiste. Il
gara
ntira aussi,
via une mutualisation des complémentaires
,
la prise en charge des
dépassements afin d'
atteindre notre but ultime, à savoir que le reste à charge du patient
(
[1]
)
soit égal à zéro"
,
souligne
Lamine Gharbi.

La FHP-MCO se félicite d'une avancée pour résoudre un problème qui pénalise le secteur hospitalier privé
.
«
Les cliniques et hôpitaux privés sont
perçues par la population comme étant plus 'chères', ce qui incite les patients à pr
ivilégier les hôpitaux publics.
Or, c'est regrettable
car au plan

macro-économique, le secteur hospitalier
public
coûte
28% plus
cher à la Sécurité sociale - et donc à la collectivité - que le secteur hospitalier p
rivé, en raison de tarifs
de soins
plus élevés
, ce qui entraîne chaque année un surcoût d'au moins 7 milliards d'euros
(
[2]
)
pour le pays
»
.

A propos de la FHP-MCO

La FHP-MCO regroupe 600 établissements hospitaliers privés en France qui participent aux missions de service public de la santé. Ces cliniques et hôpitaux privés représentent
:
8,5 millions de séjours (40% des hospitalisations)
;
66.000 lits et places (30% des capacités d'hospitalisation MCO en France)
;
134 services d'urgence (2
,2
millions de passages
en 2010)
;
28% des naissances en
France
;
32% des séances de chimiothérapie
;
25% des séjours médicaux
;
58% des séjours chirurgicaux

;
34% de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique
.
Environ 156.000 infirmières, sages-femmes, aides soignants et hôteliers y travaillent, ainsi que 45.000 praticiens.